

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service Mer Eau et Environnement
Pôle Milieux Aquatiques

Marseille, le 27/07/2018

Contribution à l'avis de l'Ae au titre de la Police de l'Eau
Avis au titre de la Police de l'Eau

VAL DE L'ARC – Commune de Berre-L'Etang

Le dossier concerne la demande d'autorisation d'exploitation au titre des ICPE pour la protection de l'environnement sur le territoire de la commune de Berre-L'Etang en vue de la modification substantielles des installations de stockage existantes.

Avis au titre de la Police de l'Eau

Conformément à l'article R122-7-III du Code de l'Environnement nous avons été consultés par l'autorité environnementale en raison de nos attributions dans le domaine de l'environnement et notamment au titre de la police de l'eau.

Lors de notre première analyse nous avons soulevé des manquements dans le dossier d'autorisation transmis par le pétitionnaire. L'absence de ces données ne permettait pas de donner une suite favorable à la demande d'autorisation.

Nous avons pris bonne note des compléments fournis par le pétitionnaire. Après analyse nous considérons que ce dossier répond aux préoccupations du Service Mer Eau et Environnement en matière de Police de l'Eau. Il permet de garantir que les dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Environnement en vue de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ont été respectées.

